

Comprendre l'environnement et les enjeux des collectivités : comprendre le millefeuille territorial

Présentation et objectifs de la formation :

Le processus de décentralisation engagé depuis 1982 a été accompagné de nombreuses évolutions de périmètres des collectivités locales, avec pour conséquences des transferts de compétences d'un échelon à l'autre, des fusions de territoires et l'émergence d'établissements publics de coopération intercommunale de plus en plus étendus. Cette formation permettra de faire le point sur les réformes territoriales intervenues ces dernières années et d'en comprendre les conséquences sur l'organisation territoriale et la gestion de la collectivité de l'élu formé.

Acquisition de compétences :

- ✓ Comprendre le fonctionnement et les compétences d'une commune, d'une intercommunalité, d'un département, d'une région.
- ✓ Comprendre l'environnement administratif.
- ✓ L'Etat dans les territoires : décentralisation et déconcentration en 2021
- ✓ Appréhender l'actualité du sujet : engagement et proximité, projet 3DS

Cette session aura lieu en distanciel le

Jeudi 14 octobre 2021 9h – 13h

ELU Prénom NOM :	Cachet de la collectivité
Mandat :	
Adresse mail:	
Téléphone portable :	
Collectivité à facturer :	
Prix payé par élu :	

Document tenant lieu de convention à retourner à Solutions Citoyennes : contact@solutionscitoyennes.com









LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

La formation des élus est un droit individuel reconnu dans le Code général des collectivités territoriales. Elle concerne tous les élus municipaux, départementaux ou régionaux, tous les délégués au sein des EPCI à fiscalité propre, majoritaires ou minoritaires, membres de l'exécutif ou non.

Des crédits obligatoires - un droit au débat et à information : Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, fixés entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Les frais de formation comprennent : frais de déplacement ; frais de séjour ; frais d'enseignement ; compensation de la perte éventuelle de revenu.

L'agrément ministériel : Seuls les organismes bénéficiant de l'agrément du Ministère en charge des collectivités territoriales peuvent dispenser des formations pour les élus. C'est le cas de Solutions Citoyennes.

Pour s'inscrire à une formation :

Remplir le bulletin de participation en y faisant figurer le prix de la formation (voir grille ci-dessous) et en faisant apposer le cachet de la collectivité. Ce bulletin validé est à retourner par mail à Solutions Citoyennes (contact@solutionscitoyennes.fr), il nous permet de facturer.

On peut si nécessaire faire une lettre au Maire ou au Président de l'EPCI:

« Madame, Monsieur le Maire,

formation agréé par le ministère en charge des collectivités territoriales), et qui adressera à la Mairie la facture correspondante, sur la ligne budgétaire 6535.

Veuillez agréer, »

TARIFS 2021 PRIX TTC

Collectivité	Présentiel	Distanciel
moins de 1 000 habitants	70€	56€
1 000 à 4 999 habitants	150 €	120 €
5 000 à 9 999 habitants.	250 €	200 €
10 000 à 19 999 habitants.	300€	240 €
20 000 à 39 999 habitants.	350 €	280 €
40 000 à 49 9999 habitants	450 €	360 €
50 000 à 99 9999 habitants	500 €	400 €
100 000 à 199 9999 habitants	750 €	600 €
Plus de 200 000 habitants	850€	680 €



